



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	16
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
17 mars 2025	
DATE D’AFFICHAGE	
27/03/2025	
Codification : 3.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 25 MARS 2025 et publication du 25 MARS 2025 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-quatre mars**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **dix-sept mars deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h38), Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h15) et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire de séance : Patrick DUCROS

OBJET : 2025-019 : Cession par la commune de la parcelle cadastrée B n°527a située rue de l'escalier

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession par la commune de la parcelle située rue de l'escalier pour un montant de 306 euros (1 euro le m²).

Il s'agit de la parcelle cadastrée section B n°527a, d'une contenance cadastrale de 306 m², qui appartient à la commune.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la cession de la parcelle telle que désignée, située rue du de l'escalier par la commune pour un montant de 306 euros, à Monsieur et Madame Guy MONROE.
- **De préciser** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 24 mars 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Patrick DUCROS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20250324-2025-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025
Publication : 25/03/2025

